

Ontario : six affections de plus traitées en pharmacie

Compte Test - 2023-10-03 17:14:05 - Vu sur pharmacie.ma

Par un communiqué de presse, Sylvia Jones, ministre de la Santé, a annoncé que les pharmaciens d'Ontario ont été autorisés à prescrire, dès le premier octobre, des médicaments traitant six pathologies, ce qui porte le nombre d'affections pouvant être traitées en pharmacie à 19.

Désormais, les pharmaciens pourront traiter l'acné, les aphtes, l'érythème fessier, les infections à levure, les vers parasitaires ainsi que les nausées et les vomissements pendant la grossesse.

Selon la ministre de la Santé, cette décision a été prise pour permettre aux malades d'avoir un accès plus rapide aux soins et de réduire les temps d'attente dans les cliniques et hôpitaux communautaires.

Liste des affections pour lesquelles les citoyens ontariens ne sont pas obligés de passer par un médecin :

- Acné.
- Fièvre des foins (rhinite allergique).
- Muguet buccal (stomatite à Candida).
- Aphtes.
- Conjonctivite (bactérienne, allergique et virale).
- Dermatite (éruptions atopiques, eczéma, éruptions allergiques et dues à un contact).
- Érythème fessier.
- Crampes menstruelles (dysménorrhée).
- Reflux acide (reflux gastro-œsophagien pathologique) (GERD).
- Hémorroïdes.
- Feux sauvages (herpès labial).
- Impétigo.
- Piqûres d'insectes et urticaire.
- Piqûres de tiques (prophylaxie post-exposition pour prévenir la maladie de Lyme).
- Entorses et foulures (musculo-squelettiques).
- Nausées et vomissements pendant la grossesse.
- Vers parasites (oxyures et anguillules).
- Infections urinaires.
- Infections à levure.